

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1856

9 septembre 2010

SOMMAIRE

AAE Railcar Sàrl	89042	Estel Holding S.A.	89088
AAE RailFleet S.à r.l.	89042	Estel Holding S.A.	89046
Allsaints Company S.A.	89043	Eurofins Product Testing LUX	89085
Anglo Coal North China Exploration	89042	Eurofins Ventures Lux	89085
Anglo Operations (International) Limited	89043	European Trailer Holding S.A.	89085
Batinvest Holding S.A.	89043	Facts Services	89067
BO Automobiles S.à r.l.	89044	FACTS Services S.à r.l.	89067
Calyon Financing Luxembourg Sàrl	89060	FGF Lux S.A.	89059
Careba	89046	Flint Group Investments S.à r.l.	89087
CAREP II Japan S.à r.l.	89046	Fonciaxess S.A.	89085
CEREP Investment P S.à r.l.	89046	Fortfinlux S.A.	89059
Cirio Holding Luxembourg S.A.	89056	Fortinvestlux S.A.	89059
Clemenza S.à r.l.	89043	Four Points S.A.	89059
Cogeprim	89044	Full Moon SA	89060
Commerzbank Finance 2 S.à r.l.	89046	FW Hungary Licensing	89060
Commodity Capital S.A.	89056	Gabster S.A.	89060
Compagnie Générale de Services S.A.	89056	GAIA Real Estate Investments S.A.	89060
Convergent Energies Consulting S.A.	89045	Giaralpa Financing S. à r.l.	89060
CSC Investments	89056	Glendorn S.A.	89062
Daemmerung Finance S.A.	89067	Global Investech S.A.	89062
Dean Foods European Holdings, S.à r.l. ..	89056	Grace Lodge Care S.à r.l.	89059
Desfoux Investissements	89067	Grinder S.A.	89062
DH Howick Place S.à r.l.	89076	Hangher Finance S.A.	89088
DH Tumba S.à r.l.	89075	HealthPoint (Luxembourg) I S.à r.l.	89057
Dotcorp Finance S.à r.l.	89076	Howick Place JV S.à r.l.	89062
Dresdner Finance 1 S.à r.l.	89067	Howick Place Office S.à r.l.	89062
Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l.	89076	Inoteclux S.A.	89085
Dubloen S.A.	89077	L'Espace du Palais S.A.	89088
Dubloen S.A., SPF	89077	L'Espace du Palais S.A.	89088
Du Fort Investors S.A.	89042	Skandinaviska Enskilda Banken S.A.	89063
Dyamatosa Spf S.A.	89084	Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l.	89047
Enni Holding S.A.	89087		

Anglo Coal North China Exploration, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.055.

—
Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 30 juin 2010.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010094750/14.

(100105415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

AAE RailFleet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.323.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 juillet 2010, sous la référence L100094928 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094759/13.

(100106104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

AAE Railcar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.380.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 juillet 2010, sous la référence L100094926 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094761/13.

(100105591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.603.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Du Fort Investors S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010094854/13.

(100105842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.292.

Extrait des décisions prises par rassemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2010

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allsaints Company S.A

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094748/16.

(100105502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Anglo Operations (International) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de ta société en date du 4 mai 2010.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010094781/14.

(100105414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Batinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.116.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010094808/12.

(100105533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Clemenza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094824/11.

(100105788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

BO Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.659.

—
EXTRAIT

L'AN DEUX MILLE DIX

Le 15 juillet,

Suite à la cession de parts, le capital social est ainsi réparti:

- SAJA Investments SA	50 parts
- ORY Yves	50 parts

Pour BO Automobiles Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2010094813/15.

(100106001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Cogeprim, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.519.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COGEPRIIM", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113519, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 730 du 11 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Minela ABAZOVIC, employée privée, demeurant professionnellement L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonia TAVARES employée privée, demeurant professionnellement L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social afin de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'études et d'une entreprise générale de bâtiment, de construction de maisons individuelles, de promotion immobilière, ainsi que tous travaux de décoration.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

2. Changement du pouvoir de signature statutaire actuel des administrateurs et modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

3. Diverses modifications statutaires.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1);

de modifier le pouvoir de signature statutaire actuel des administrateurs afin de donner au dernier alinéa de l'article 6 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 6. (Dernier alinéa).** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur."

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 6, et

- de modifier le 2^{ème} alinéa dudit article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (Deuxième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.BATARDY, M.ABAZOVIC, A.TAVARES, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2010. Relation: GRE 2010/2214. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093254/82.

(100103571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Convergent Energies Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094827/10.

(100105569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Careba, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Théodore Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 23.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAREBA

Signature

Référence de publication: 2010094830/12.

(100105988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

CAREP II Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. CEREP Investment P S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.493.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59077 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094831/11.

(100106451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Commerzbank Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.470.

1. Par résolutions signées en date du 21 juin 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Par résolutions signées en date du 22 juin 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094825/18.

(100106342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Estel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010094880/12.

(100106433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.364.080,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Timberland Luxembourg Holding Europe SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, having a share capital of sixty-nine million six hundred and seventy-four thousand seven hundred and sixty United States dollars (USD 69,674,760) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.634 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on August 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 8, 2004 number 1117. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 26, 2007 number 1267 (the Corrective Deed).

THERE APPEARED:

1) Timberland Luxembourg Finance SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.643, in its capacity as sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Dirk Leermakers, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on April 30, 2010.

2) Timberland Europe Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with principal place of business at 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, USA, registered with the State of Delaware under number 2192255 (Timberland Europe Inc.),

here represented by Maître Dirk Leermakers, previously named, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on April 30, 2010.

3) Timberland (Gibraltar) Holding Limited, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the trade register of Gibraltar under number 91506, in its capacity as sole shareholder of the Company as of the date of the Deed of Capital Increase (Timberland (Gibraltar) Holding Limited),

here represented by Maître Dirk Leermakers, previously named, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on April 30, 2010.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds the one million seven hundred and forty-one thousand and eight hundred and sixty-nine (1,741,869) shares in registered form with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement of the capital increase adopted pursuant to a deed of the undersigned notary on January 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 15, 2005, number 578 (the First Deed of Capital Increase).

2. Amendment to the first resolution of the First Deed of Capital Increase.

3. Subsequent amendment to the second resolution of the First Deed of Capital Increase in order to reflect the amendment to the increase of the share capital resolved under item 2. above.

4. Acknowledgement of the capital increase adopted pursuant to a deed of the undersigned notary on March 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 4, 2005, number 982 (the Second Deed of Capital Increase).

5. Amendment to the first resolution of the Second Deed of Capital Increase.

6. Subsequent amendment to the second resolution of the Second Deed of Capital Increase in order to reflect the amendment to the increase of the share capital resolved under item 5. above.

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

8. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder and Timberland Europe Inc. acknowledge that on January 3, 2005, the subscribed share capital of the Company has been increased by an amount of three million two hundred and eighty-five thousand three hundred and sixty United States dollars (USD 3,285,360) to bring it from its previous amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) to three million three hundred and five thousand three hundred and sixty United States dollars and twenty cents (USD 3,305,360), through the issuance of eighty-two thousand one hundred and thirty-four (82,134) new shares with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, subscribed by Timberland Europe Inc., by way of a contribution in kind made for a value of three million two hundred and eighty-five thousand three hundred and eighty-five United States dollars and twenty cents (USD 3,285,385.20) (the Value 1A), pursuant to the First Deed of Capital Increase, as amended (i) for the first time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 30, 2005, number 966 and (ii) for the second time pursuant to the Corrective Deed.

It results from a further examination that the value of the contribution, applying generally accepted accounting principles and more accurate exchange rates, is lower than the Value 1A and has to be assessed more adequately at three million two hundred and seventy-one thousand three hundred and fifteen United States dollars (USD 3,271,315) (the Value 1B).

Second resolution

The Sole Shareholder therefore decides to amend and correct the decision taken on January 3, 2005, by using the Value 1B as the value of the contribution in kind, and to amend in consequence the first resolution of the First Deed of Capital Increase, which shall henceforth have the following wording:

“First resolution

Timberland Luxembourg Finance SARL, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of three million two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty United States dollars (USD 3,271,280) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) to three million two hundred and ninety-one thousand two hundred and eighty United States dollars (USD 3,291,280), through the issuance of eighty-one thousand seven hundred and eighty-two (81,782) new shares with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Timberland Europe Inc., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the eighty-one thousand seven hundred and eighty-two (81,782) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of one (1) quota having a par value of ten thousand euro (EUR 10,000) (the Quota) of Timberland Italy S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Centro Direzionale Colleoni, Palazzo Orione, Via Colleoni 15, 20041 Agrate Brianza, Italy, registered with the register of enterprises of Milan under number 04576340964, having a quota capital of ten thousand euro (EUR 10,000) represented by the Quota (Timberland Italy).

The contribution in kind of the Quota to the Company for an aggregate value of three million two hundred and seventy-one thousand three hundred and fifteen United States dollars (USD 3,271,315) is to be allocated as follows:

(i) an amount of three million two hundred and seventy-one thousand two hundred and eighty United States dollars (USD 3,271,280) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company; and

(ii) the balance, i.e. an amount of thirty-five United States dollars (USD 35) to the share premium account of the Company.”

The economic effect of the contribution retroacts on January 1, 2005.”

It results from a corrective certificate issued on the date hereof by the management of Timberland Italy that, as of January 3, 2005:

- Timberland Europe Inc. was the full owner of the Quota;
- the Quota was fully paid-up and represented 100% of the issued quota capital of Timberland Italy;
- Timberland Europe Inc. was solely entitled to the Quota and possessed the power to dispose of the Quota;
- the Quota was not encumbered with any pledge or usufruct, there existed no right to acquire any pledge or usufruct on the Quota and the Quota was not subject to any attachment;
- there existed no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Quota be transferred to him;

- according to the laws of Italy and the articles of association of Timberland Italy, the Quota was freely transferable;
- on January 3, 2005, the Quota had a value in the aggregate of at least three million two hundred and seventy-one thousand three hundred and fifteen United States dollars (USD 3,271,315), this estimation being based on generally accepted accounting principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of Timberland Europe Inc., after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder further decides to amend the second resolution of the First Deed of Capital Increase, with effect as of the date of the First Deed of Capital Increase, which shall henceforth have the following wording:

“Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at three million two hundred and ninety-one thousand two hundred and eighty United States dollars (USD 3,291,280) represented by eighty-two thousand two hundred and eighty-two (82,282) shares in registered form with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up.»”

Fourth resolution

The Sole Shareholder and Timberland (Gibraltar) Holding Limited acknowledge that on March 31, 2005, the subscribed share capital of the Company has been increased by an amount of sixty-six million three hundred and sixty-nine thousand four hundred United States dollars (USD 66,369,400) to bring it from its previous amount of three million three hundred and five thousand three hundred and sixty United States dollars (USD 3,305,360) to sixty-nine million six hundred and seventy-four thousand seven hundred and sixty United States dollars (USD 69,674,760), through the issuance of one million six hundred and fifty-nine thousand two hundred and thirty-five (1,659,235) new shares with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, subscribed by Timberland (Gibraltar) Holding Limited, by way of a contribution in an aggregate amount of sixty-six million three hundred and sixty-nine thousand six hundred United States dollars (USD 66,369,600), consisting of (i) a contribution in cash in an amount of two hundred United States dollars (USD 200) and (ii) a contribution in kind made for a value of sixty-six million three hundred and sixty-nine thousand four hundred United States dollars (USD 66,369,400) (the Value 2A), pursuant to the Second Deed of Capital Increase, as amended pursuant to the Corrective Deed.

It results from a further examination that the value of the contribution in kind, applying generally accepted accounting principles and more accurate exchange rates, is higher than the Value 2A and has to be assessed more adequately at sixty-eight million one hundred and three thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 68,103,415) (the Value 2B).

Fifth resolution

The Sole Shareholder therefore decides to amend and correct the decision taken on March 31, 2005, by using the Value 2B as the value of the contribution in kind, and to amend in consequence the first resolution of the Second Deed of Capital Increase, which shall henceforth have the following wording:

“First resolution

The shareholders of the Company decide to increase the subscribed capital by an amount of sixty-eight million seventy-two thousand eight hundred United States dollars (USD 68,072,800) to bring it from its present amount of three million two hundred and ninety-one thousand two hundred and eighty United States dollars (USD 3,291,280) to seventy-one million three hundred and sixty-four thousand and eighty United States dollars (USD 71,364,080), through the issuance of one million seven hundred and one thousand eight hundred and twenty (1,701,820) new shares with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Timberland (Gibraltar) Holding Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of part of all of its assets and liabilities, in the framework of a contribution of all of the assets and liabilities of Timberland (Gibraltar) Holding Limited, known or unknown as per the date hereof, made simultaneously to the Company, Timberland Luxembourg Holding Asia SARL and Timberland Luxembourg Finance SARL, the part of the contribution made to the Company consisting of:

- four million seven hundred and thirty-seven thousand seven hundred and ninety-nine (4,737,799) ordinary shares having a par value of one Great Britain Pounds (GBP 1) each (the UK Shares) of Timberland (UK) Ltd, a company incorporated and organized under the laws of England, having its registered office at 10 Upper Bank Street, London E14 5JJ, England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 2038598, having a share

capital of four million seven hundred and thirty-seven thousand seven hundred and ninety-nine Great Britain Pounds (GBP 4,737,799) represented by the UK Shares (TBL UK);

- a 100% membership interest (the LLC Interest) in Timberland Spain LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o the Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the Department of State, State of Delaware, under number 3847766 (TBL LLC);

- four hundred and eight thousand four hundred and five (408,405) common shares having a par value of fifteen euro point two four four nine cents (EUR 15.2449) each (the SAS Shares) of Timberland SAS, a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 168, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, Paris, France, registered with the trade register of Paris under number 338 067 838, having a share capital of eight million twenty-four thousand nine hundred and ninety-two euro and forty-nine cents (EUR 8,024,992.49) represented by five hundred and twenty-six thousand four hundred and five (526,405) common shares having a par value of of fifteen euro point two four four nine cents (EUR 15.2449) each (TBL SAS);

- two (2) shares having a par value of twenty-five thousand Deutschemarks (DM 25,000) each and one (1) share having a par value of four hundred and fifty thousand Deutschemarks (DM 450,000) (the WT GmbH Shares) of Timberland World Trading GmbH, a company incorporated and organized under the laws of Germany, having its registered office at Boschetsriederstr. 67, D-81379 Munich, Germany, registered with the commercial register of the lower court of Munich under number HRB 69551, having a share capital of five hundred thousand Deutschemarks (DM 500,000) represented by the WT GmbH Shares (TBL WT GmbH);

- one (1) business share representing 100% of the registered capital corresponding to a fully paid in original capital contribution in the amount of thirty-six thousand three hundred and thirty-six euro and forty-two cents (EUR 36,336.42) (the GmbH Share) of Timberland, GmbH, a company incorporated and organized under the laws of Austria, having its registered office at Sterneckerstr. 55, 5020 Salzburg, Austria, registered with the trade register of Salzburg under number FN 36010 g, having a share capital of thirty-six thousand three hundred and thirty-six euro and forty-two cents (EUR 36,336.42) represented by the GmbH Share (TBL GmbH); and

- five hundred (500) common shares having a par value of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000) each (the BV Shares) of Timberland Netherlands Holding B.V., a company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Staalsteden 25, 7547 TA, Enschede, the Netherlands, registered with the Chamber of commerce of Amsterdam under number 547477, having a share capital of five hundred thousand Dutch guilders (NLG 500,000) represented by the BV Shares (TBL BV).

The UK Shares, the LLC Interest, the SAS Shares, the WT GmbH Shares, the GmbH Share and the BV Shares are hereinafter referred to as the Shares.

TBL UK, TBL LLC, TBL SAS, TBL WT GmbH, TBL GmbH and TBL BV are hereinafter referred to as the Companies.

This contribution in an aggregate amount of sixty-eight million one hundred and three thousand six hundred and fifteen United States dollars (USD 68,103,615) is consisting of (i) a contribution in cash in an amount of two hundred United States dollars (USD 200) and (ii) a contribution in kind of the Shares made for a value of sixty-eight million one hundred and three thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 68,103,415), and is to be allocated as follows:

- (i) an amount of thirty thousand eight hundred United States dollars (USD 30,800) shall be used for the settlement of professional fees;

- (ii) an amount of sixty-eight million seventy-two thousand eight hundred United States dollars (USD 68,072,800) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company; and

- (iii) the balance, i.e. an amount of fifteen United States dollars (USD 15), shall be allocated to the share premium account of the Company.”

It results from 6 corrective certificates issued on the date hereof by the respective management of the Companies that, as of the date of the Second Deed of Capital Increase:

- Timberland (Gibraltar) Holding Limited was the full owner of the Shares;

- the Shares were fully paid-up and represented 100% of the issued share capital of each of the Companies, with the exception of the SAS Shares which represented 78% of the issued share capital of TBL SAS;

- Timberland (Gibraltar) Holding Limited was solely entitled to the Shares and possessed the power to dispose of the Shares;

- the Shares were not encumbered with any pledge or usufruct, there existed no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares were not subject to any attachment;

- there existed no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;

- according to the laws of, respectively, England, the State of Delaware, France, Germany, Austria and the Netherlands, and the articles of association of the Companies, the Shares were freely transferable;

- at the date of the Second Deed of Capital Increase, the Shares had a value of, at least in the aggregate, sixty-eight million one hundred and three thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 68,103,415), this estimation being based on generally accepted accounting principles.

Such certificates and a copy of the balance sheet of Timberland (Gibraltar) Holding Limited, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further decides to amend the second resolution of the Second Deed of Capital Increase, with effect as of the date of the Second Deed of Capital Increase, which shall henceforth have the following wording:

“Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders of the Company decide to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at seventy-one million three hundred and sixty-four thousand and eighty United States dollars (USD 71,364,080) represented by one million seven hundred and eighty-four thousand one hundred and two (1,784,102) shares in registered form with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up.»”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,800.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Timberland Luxembourg Holding Europe SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de soixante millions six cents soixante-quatorze mille sept cents soixante dollars des Etats-Unis (USD 69.674.670) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.634 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 8 novembre 2004 numéro 1117. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2007 numéro 1267 (l’Acte Rectificatif).

ONT COMPARU:

1) Timberland Luxembourg Finance SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.643 en sa qualité d’associé unique de la Société (l’Associé Unique),

Ici représentée par Maître Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d’Amérique, le 30 avril 2010.

2) Timberland Europe Inc., une société de droit de l’Etat du Delaware avec siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d’Amérique, inscrite auprès de l’Etat du Delaware sous le numéro 2192255 (Timberland Europe Inc.),

Ici représentée par Maître Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d’Amérique, le 30 avril 2010.

3) Timberland (Gibraltar) Holding Limited, une société de droit de Gibraltar, avec siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite au registre du commerce de Gibraltar sous le numéro 91506, en sa qualité d’associé unique à la date de l’Acte d’Augmentation de Capital (Timberland (Gibraltar) Holding Limited),

Ici représentée par Maître Dirk Leermakers, Avocat a la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 30 avril 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les un million sept cent quarante-neuf mille huit cents soixante neuf (1.749.869) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reconnaissance de l'augmentation de capital adoptée suivant acte du notaire instrumentant le 3 janvier 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 15 juin 2005, numéro 578 (le Premier Acte d'Augmentation de Capital);

2. Modification de la première résolution du Premier Acte d'Augmentation de Capital;

3. Modification ultérieure de la deuxième résolution du Premier Acte d'Augmentation de Capital afin de refléter la modification de l'augmentation du capital social décidée sous le point 2 ci-dessus;

4. Reconnaissance de l'augmentation de capital adoptée suivant un acte du notaire instrumentant le 31 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 4 octobre 2005, numéro 982 (le Deuxième Acte d'Augmentation de Capital);

5. Modification de la première résolution du Deuxième Acte d'Augmentation de Capital.

6. Modification ultérieure de la seconde résolution du Deuxième Acte d'Augmentation de Capital afin de refléter la modification de l'augmentation de capital décidée sous le point 5 ci-dessus;

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

8. Divers.

III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique et Timberland Europe Inc. reconnaissent que le 3 janvier 2005, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 3.285.360) pour le porter de son montant précédent de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) à trois millions trois cent cinquante mille trois cent soixante dollars des Etats-Unis par l'émission de quatre-vingt-deux mille cent trente-quatre (82.134) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, souscrites par Timberland Europe Inc. par un apport en nature ayant une valeur de trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et vingt cents (la Valeur 1A), suivant le Premier Acte d'Augmentation de Capital, tel que modifié (i) pour la première fois suivant acte du notaire instrumentant le 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 septembre 2005, numéro 966 et (ii) pour la seconde fois suivant l'Acte Rectificatif.

Il résulte d'un examen plus approfondi que la valeur de l'apport, en application des principes comptables généralement acceptés et des taux de change plus précis, est inférieure à la Valeur 1A et doit être évaluée plus précisément à trois millions deux cent soixante et onze mille trois cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 3.271.315) (la Valeur 1B).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier et de corriger la décision prise le 3 janvier 2005, en utilisant la Valeur 1B comme valeur de l'apport en nature, et de modifier en conséquence la première résolution du Premier Acte d'Augmentation de Capital, qui aura désormais la teneur suivante:

«Première résolution

Timberland Luxembourg Finance SARL, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de trois millions deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 3.271.280) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) à trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 3.291.280) par l'émission de quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-deux (81,782) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription et Libération

Ces faits exposés, Timberland Europe Inc., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-deux (81,782) nouvelles parts sociales et libérer entièrement par un apport en nature d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de dix mille euro (EUR 10.000) (la Part) de Timberland Italy

S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social à Centro Direzionale Colleni, Palazzo Orione, Via Colleoni 15, 20041 Agrate Brianza, Italie, inscrite au registre des entreprises de Milan sous le numéro 04576340964, ayant un capital social de dix mille euro (EUR 10.000) représentant la Part (Timberland Italy).

L'apport en nature de la Part à la Société pour une valeur globale de trois millions deux cent soixante et onze mille trois cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 3.271.315) sera distribué de la manière suivante:

(i) le montant de trois millions deux cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 3.271.280) sera alloué au capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde, i.e un montant de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) sera versé au compte de prime d'émission de la Société.

L'effet économique de l'apport en nature a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.»

Il résulte d'un certificat rectificatif émis à la date du présent acte par la gérance de Timberland Italy qu'au 3 janvier 2005:

- Timberland Europe Inc. était le propriétaire unique du Quota;
- La Part était entièrement libérée et représentait 100% du capital social souscrit de Timberland Italy;
- Timberland Europe était le seul titulaire des droits sur la Part et possédait le pouvoir de céder la Part;
- La Part n'était grevée d'aucun nantissement ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Part et la Part n'était pas sujette à une telle opération;
- Il n'existait aucun droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel une personne était autorisée à demander que la Part lui soit cédée;
- Conformément aux lois italiennes et aux statuts de Timberland Italy, la Part était librement cessible;
- Le 3 janvier 2005, le Quota avait une valeur globale de trois millions deux cent soixante et onze mille trois cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 3.271.315), cette estimation étant fondée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan de Timberland Europe Inc., après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide également de modifier la deuxième résolution du Premier Acte d'Augmentation de Capital, avec effet à la date du Premier Acte d'Augmentation de Capital, qui aura désormais la teneur suivante:

«Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixe à trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 3.291.280) représenté par quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-deux (82,282) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique et Timberland (Gibraltar) Holding Limited reconnaissent que le 31 mars 2005 le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de soixante-six millions trois cent soixante-neuf mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 66.369.400) afin de le porter de son montant précédent de trois millions trois cent cinq mille trois cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 3.305.360) à soixante-neuf millions six cent soixante-quatorze mille sept cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 69.674.760), par l'émission d'un million six cent cinquante-neuf mille deux cent trente-cinq (1.659.235) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, souscrites par Timberland (Gibraltar) Holding Limited, par un apport d'un montant global de soixante-six millions trois cent soixante-neuf mille six cents dollars des Etats-Unis (USD 66.369.600), qui consiste en (i) un apport en numéraire d'un montant de deux cent dollars des Etats-Unis (USD 200) et (ii) un apport en nature d'une valeur de soixante-six millions trois cent soixante-neuf mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 66.369.400) (la Valeur 2A), suivant le Deuxième Acte d'Augmentation de Capital, comme modifié suivant l'Acte Rectificatif.

§Il résulte d'un examen plus approfondi que la valeur de l'apport en nature, appliquant les principes comptables généralement acceptés et les taux de change plus précis, est supérieure à la Valeur 2A et doit être évaluée plus précisément à soixante-huit millions cent trois mille quatre cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 68.103.415) (la Valeur 2B).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier et de corriger la décision prise le 31 mars 2005, en utilisant la Valeur 2B comme valeur de l'apport en nature, et de modifier en conséquence la première résolution du Deuxième Acte d'Augmentation de Capital, qui aura désormais la teneur suivante:

«Première résolution

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante huit millions soixante-douze mille huit cents dollars des Etats-Unis (USD 68.072.800) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 3.291.280) à soixante et onze millions trois cent soixante-quatre mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 71.364.080) par l'émission d'un million sept cent un mille huit cent vingt (1.701.820) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription et Libération

Ces faits exposés, Timberland (Gibraltar) Holding Limited, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par une contribution en nature d'une partie de tous ses actifs et passifs, dans le cadre d'un apport de tous les actifs et passifs de Timberland (Gibraltar) Holding Limited, connus ou inconnus à ce jour, fait simultanément à la Société, Timberland Luxembourg Holding Asia SARL, et Timberland Luxembourg Finance SARL, la partie de l'apport fait à la Société consistant en:

- quatre millions sept cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (4.737.799) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les Actions UK) de TIMBERLAND (UK) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 10 Upper Bank Street, Londres E14 5JJ, et inscrite auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2038598, ayant un capital social de quatre millions sept cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres Sterling (GBP 4.737.799,-) représenté par les Actions UK (TBL UK);

- un intérêt de 100% (l'Intérêt LLC) dans Timberland Spain LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o the Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, et inscrite auprès du Department d'Etat, Etat du Delaware, sous le numéro 3847766, (TBL LLC);

- quatre cent huit mille quatre cent cinq (408.405) actions ordinaires ayant une valeur nominale de quinze euros et deux quatre quatre neuf cents (EUR 15,2449) chacune (les Actions SAS) de Timberland SAS, une société de droit français, ayant son siège social à 168, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, Paris, France, et inscrite auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 338 067 838, ayant un capital social de huit millions vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante-neuf cents (EUR 8.024.992,49) représenté par cinq cent vingt-six mille quatre cent cinq (526.405) actions ayant une valeur nominale de quinze euros et deux quatre quatre neuf cents (EUR 15,2449) chacune (TBL SAS);

- deux (2) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq mille Deutschemarks (DM 25.000,-) chacune et une (1) action ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante mille Deutschemarks (DM 450.000,-) (les Actions WT GmbH) de TIMBERLAND WORLD TRADING, GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à Boschetsriederstr. 67, D-81379 Munich, Allemagne, et inscrite auprès du registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 69551, ayant un capital social de cinq cent mille Deutschemarks (DM 500.000,-) représenté par les Actions WT GmbH (TBL WT GmbH);

- une (1) action représentant 100% du capital social correspondant à un apport en capital entièrement libéré d'un montant de trente-six mille trois cent trente-six euros et quarante-deux cents (EUR 36.336,42) (les Actions GmbH) de TIMBERLAND, GmbH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Sterneckerstr. 55, 5020 Salzbourg, Autriche, et inscrite auprès du registre de commerce de Salzbourg sous le numéro FN 36010 g, ayant un capital social de trente-six mille trois cent trente-six euros et quarante-deux cents (EUR 36.336,42) représenté par les Actions GmbH (TBL GmbH);

- cinq cents (500) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille florins néerlandais (NLG 1.000,-) chacune (les Actions BV) de TIMBERLAND NETHERLANDS HOLDING B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Staalsteden 25, 7547 TA, Enschede, Pays-Bas, et inscrite auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 547477, ayant un capital social de cinq cent mille florins néerlandais (NLG 500.000,-) représenté par les Actions BV (TBL BV);

Les Actions UK, l'Intérêt LLC, les Actions SAS, les Actions WT GmbH, les Actions GmbH et les Actions BV sont définies comme étant les Actions.

TBL UK, TBL LLC, TBL SAS, TBL WT GmbH, TBL GmbH et TBL BV sont définies comme étant les Sociétés.

Cet apport est fait pour une valeur de soixante-huit millions cent trois mille six cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 68.103.415) consiste en (i) un apport en numéraire d'un montant de deux cents dollars des Etats-Unis (USD 200) et (ii) un apport en nature des Actions d'une valeur soixante-huit millions cent trois mille quatre cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 68.103.415) et sera reparti comme suit:

- (i) un montant de trente mille huit cents dollars des Etats-Unis (USD 30.800) comme honoraires professionnels payables;

- (ii) un montant de soixante-huit millions soixante-douze mille huit cents dollars des Etats-Unis (USD 68.072.800) devra être alloué au capital social nominal de la Société; et

- (iii) le solde, i.e un montant de quinze dollars des Etats-Unis (USD 15), devra être alloué au compte de prime d'émission de la Société.»

Il résulte de 6 certificats correctifs délivrés par les gérances des Sociétés en date du Deuxième Acte d'Augmentation de Capital que:

- Timberland (Gibraltar) Holding Limited est le propriétaire unique des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social souscrit des Sociétés, exception faite des Actions SAS qui représentent 78% du capital social souscrit de TBL SAS;
- Timberland (Gibraltar) Holding Limited est le seul titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;
- les Actions ne sont grevées d'aucun nantissement ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas sujettes à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;
- conformément aux lois anglaises, de l'État du Delaware, françaises, allemandes, autrichiennes et néerlandaises, et aux statuts des Sociétés, les Actions sont librement cessibles;
- en date du Deuxième Acte d'Augmentation de Capital, les Actions sont évaluées au moins à soixante-huit millions cent trois mille quatre cents quinze dollars des Etats-Unis (USD 68.103.415), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Lesdits certificats et une copie du bilan de Timberland (Gibraltar) Holding Limited, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide également de modifier la deuxième résolution du Deuxième Acte d'Augmentation de Capital avec effet à la date du Deuxième Acte d'Augmentation de Capital, qui aura désormais la teneur suivante:

«Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixe à soixante et onze millions trois cent soixante-quatre mille quatre-vingts dollars des Etats-Unis (USD 71.364.080) représenté par d'un million sept cent un mille huit cent vingt (1.701.820) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de du présent acte à environ EUR 2.800.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare à la demande des parties comparantes que, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. LEERMAKERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27690. Reçu treize mille deux cent soixante et onze euros quarante-cinq cents 1.327.144,88.-€ à 1,00 % = 13.271,45.-€

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098419/497.

(100109765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Commodity Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094826/10.

(100105568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Cirio Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094836/10.

(100105597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Compagnie Générale de Services S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES S.A.

Référence de publication: 2010094840/10.

(100106137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

CSC Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010094846/14.

(100105368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.335.

Les comptes annuels pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094850/10.

(100106095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

HealthPoint (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.206.

In the year two thousand and ten on the first day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

HealthPointCapital Partners, L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, acting through its general partner HGP, LLC (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Stéphanie Damien, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 March 2010, being the sole shareholder of, and holding all the one hundred and twenty-five (125) shares in issue in "HealthPoint (Luxembourg) I S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies (the "RCS") under number B 101 206, incorporated by deed of notary Anja Holtz, on 4 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 807 of 6 August 2004.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The appearing party is the sole shareholder and holds all the shares in issue of the Company, so that a decision can validly be taken on the item on the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

1. Dissolution and liquidation of the Company

2. Appointment of Katlego 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the RCS under number B 127.972, as liquidator of the Company and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator

After the preceding has been approved the following resolution was passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve and to put the Company into liquidation. The Company shall subsist for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator of the Company:

Katlego 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the RCS under number B 127.972. The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the general meeting of the Company even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier jour du mois d'avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

HealthPointCapital Partners, L.P., un limited partnership organisé sous les lois de l'état du Delaware, USA, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, agissant à travers son general partner, HGP, LLC (l' "Associé Unique"),

représenté par Me Stéphanie Damien, licenciée en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 mars 2010, étant le seul associé de et détenant toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales émises dans "HealthPoint (Luxembourg) I S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 101.206, constituée par acte du notaire Anja Holtz, le 4 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 807 du 6 August 2004.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(A) La partie comparante est l'associé unique et détient toutes les parts sociales de la Société de sorte qu'une décision peut valablement être prise sur le point figurant à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société

2. Nomination de Katlego 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 127.972 en tant que liquidateur de la Société et attribution au liquidateur des pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux prévus aux articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Après que ce qui précède ait été approuvé, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. La Société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur de la Société:

Katlego 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 127.972 Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans devoir recourir à une quelconque autorisation spéciale de l'assemblée générale même dans le cas où une telle autorisation est normalement requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour certaines opérations déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à [] Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DAMIEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 avril 2010. Relation: LAC/2010/15318. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010094937/103.

(100106087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Grace Lodge Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094918/11.

(100105816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

FGF Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FGF Lux S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094897/11.

(100105523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Fortfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTFINLUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094902/11.

(100105561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Fortinvestlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTINVESTLUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094904/11.

(100105540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Four Points S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094906/10.

(100105572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Full Moon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 75.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FULL MOON SA

Signatures

Référence de publication: 2010094910/11.

(100105500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

FW Hungary Licensing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 127.226.

Par résolution circulaire prise en date du 19 mai 2010, le conseil d'administration de la personne morale de droit étranger a décidé de modifier le pouvoir de signature général des Gérants de la Succursale de la manière suivante:

Lorsque plusieurs personnes occupent le poste de Gérant de la Succursale, les décisions ne pourront être prises que par la signature conjointe de deux de ces personnes agissant d'un commun accord.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094911/13.

(100106346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010094922/13.

(100106401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094923/10.

(100105376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Giaralpa Financing S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Calyon Financing Luxembourg Sàrl).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.374.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société «GIARALPA FINANCING S.à r.l.», société à responsabilité limitée, avec siège social à L2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 129.374,

constituée sous la dénomination de «CALYON FINANCING LUXEMBOURG S.à r.l.» aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C 1744 du 17 août 2007,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1951 du 08 août 2008.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la présidente expose ensuite:

I. Que l'associé unique a été convoqué à la présente assemblée par lettre recommandée envoyée le 9 juin 2010 et qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de EUR 12'500 sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence portant signature de l'associé unique présent ou représenté, restera annexée au présent procès-verbal (avec la procuration), pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de mettre la société en liquidation,

2) Nomination de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank S.A. (Luxembourg Branch) comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1).

Est nommé liquidateur:

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank S.A. ayant son siège social au 9 Quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense, France, agissant via sa succursale luxembourgeoise Crédit Agricole Corporate and Investment Bank S.A. (Luxembourg Branch), ayant son adresse à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 35.216.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et payer le passif de la société et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans qu'il doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: EAC/2010/7861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010094929/58.

(100105475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Glendorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 95.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094931/10.

(100105573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094932/10.

(100105531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094939/11.

(100105600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094940/11.

(100105601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Grinder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2010:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et de l'administrateur et administrateur délégué Mr Niccolò LUCCHINI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour GRINDER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010094935/15.

(100105452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Skandinaviska Enskilda Banken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 10.831.

In the year two thousand and ten, On the fourteenth day of July.

Before Us Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the Company), having its registered office at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, on 30 March 1973, published in the Mémorial C, N° 94 of 1 June 1973, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 10.831.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 6 March 2006, published in the Mémorial C, N° 1066 of 1 June 2006. This deed includes the change of the denomination from "SEB PRIVATE BANK S.A." into "SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A."

The Chair of the Meeting is taken by Mr Patrik Burnäs, Deputy Managing Director, residing professionally in Luxembourg, who appoints Mrs Lise-Merete Jørgensen, Head of Legal, residing professionally in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Per Olov Oerling, Deputy Managing Director, residing professionally in Luxembourg and Mrs Alexandra Cunningham-Vandenbergh, Legal and Compliance Officer, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineers of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting at 2,35 p.m. and requests, collectively with the members of the Meeting, the notary to record the following:

I. It appears from the attendance list that the two Shareholders, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting; the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda; the Shareholders represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the Shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The attendance list as well as the powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the persons who represent the Shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

II. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiver of the convening notices.

2. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the Articles to reflect such change, so that article 4 shall read as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is to carry out any banking, financial, industrial, commercial and real estate transactions of whatsoever form for which it is empowered by virtue of the laws of Luxembourg or which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also act as an insurance broker and provide any related services through duly authorised individuals.

The Company may furthermore participate in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debenture notes and other securities of any kind and carry out the administration, development and management of its portfolio."

3. Amendment to the second paragraph of article 18 of the Articles to reflect article 70 of the act of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (and as amended in particular by the act of 25 August 2006), so that article 18 shall read as follows:

" **Art. 18.** Convening notices for the general meetings of the shareholders have to be established by the board of directors in accordance with the legal provisions.

The board of directors is obliged to convene the general meeting of shareholders within one month whenever shareholders representing ten (10) percent of the share capital request it in writing indicating the agenda to be submitted to the meeting.

No convening notices are required if all the shareholders are present or represented at the meeting."

4. Acceptance of the resignation of a member of the Board of Directors and election of two new members of the Board of Directors with the fixing of their term of office.

After deliberation the Meeting passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices; the Shareholders declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting; the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to change the corporate object of the Company, such change having been approved by the Minister of the Finances on 11 May 2010, in accordance with article 3(5) of the law dated 5 April 1993 on the banking sector, so that article 4 of the Articles shall henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is to carry out any banking, financial, industrial, commercial and real estate transactions of whatsoever form for which it is empowered by virtue of the laws of Luxembourg or which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also act as an insurance intermediary and provide any related services through duly authorised individuals.

The Company may furthermore participate in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debenture notes and other securities of any kind and carry out the administration, development and management of its portfolio."

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the second paragraph of article 18 of the Articles to reflect article 70 of the act of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (and as amended in particular by the act of 25 August 2006), so that article 18 shall read as follows:

" **Art. 18.** Convening notices for the general meetings of the shareholders have to be established by the board of directors in accordance with the legal provisions.

The board of directors is obliged to convene the general meeting of shareholders within one month whenever shareholders representing ten (10) percent of the share capital request it in writing indicating the agenda to be submitted to the meeting.

No convening notices are required if all the shareholders are present or represented at the meeting."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to accept with immediate effect the resignation of Mr Mikael BJÖRKNERT as member of the Board of Directors of the company and to elect with immediate effect two new members of the Board of Directors:

1) Mr William PAUS, born on 25 April 1967 in Fredrikstad (Norway), residing in NO-1357 Bekkestua, Ekrekroken 121.

2) Mr Gerth SVENSSON, born on 10 June 1966 in Hakarp (Sweden), residing in S-181 30 Lidingö, Stenbitsvägen 36.

The new members of the Board of Directors are appointed for a term expiring after the annual general meeting held in 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in whatever form, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 4,500.- (four thousand five hundred euros).

There being no further business on the agenda, the Chairman closes the Meeting at 02,50 p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Luxembourg-City, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, den vierzehnten Juli,

Vor Maître Joseph GLODEN, Notar mit Amtssitz in Grevenmacher (Grossherzogtum Luxemburg),

Trat die außerordentliche Generalversammlung (die Versammlung) der Aktiengesellschaft SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A, mit Sitz in L-1347 Luxemburg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, zusammen. Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 10.831 (die Gesellschaft), und wurde gegründet

gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. März 1973, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 94 vom 1. Juni 1973.

Die Satzung der Gesellschaft wurde in der Folge mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine notarielle Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 6. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1066 vom 1. Juni 2006. Diese Urkunde enthält die Änderung des Namens von "SEB PRIVATE BANK S.A." in "SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A."

Der Vorsitz der Versammlung führt Herr Patrik Burnäs, Deputy Managing Director, beruflich ansässig in Luxemburg, welche Frau Lise-Merete Jørgensen, Head of Legal, beruflich ansässig in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt Herr Per Olov Oerling, Deputy Managing Director, beruflich ansässig in Luxemburg und Frau Alexandra Cunningham-Vandenbergh, Legal and Compliance Officer, beruflich ansässig in Luxemburg, zu den Stimmzählern.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung um 14.35 Uhr als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die zwei Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Vertretern der Aktionäre sowie von den Mitglieder des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden..

Ebenso bleibt der gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Vertreter der Aktionäre, den Mitglieder des Verwaltungsvorstandes und den instrumentierenden Notar "ne varietur" paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung.
2. Abänderung des Gesellschaftszweckes der Gesellschaft und folgliche Abänderung von Artikel 4 der Satzung um die Abänderung wiederzugeben, so dass Artikel 4 folgenden Inhalt hat:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung von Bank-, Finanz-, Industrie-, sowie von Immobiliengeschäften jeglicher Art für die sie nach der luxemburgischen Gesetzgebung ermächtigt ist und welche sich im Hinblick auf die Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes als dienlich erweisen könnten.

Die Gesellschaft kann auch als Versicherungsmakler handeln sowie alle damit zusammenhängende Dienstleistungen durch entsprechend zugelassene Personen erbringen.

Die Gesellschaft kann sich außerdem in jeder Form an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften durch Ankauf, Verkauf, Tausch oder anders von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen oder Wertpapieren jeglicher Art beteiligen und diese Beteiligungen verwalten, ausbauen oder verwerten."

3. Änderung des zweiten Satzes von Artikel 18 der Satzung so dass er Artikel 70 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung (und insbesondere die in der durch das Gesetz vom 25. August 2006 geänderte Fassung), wiedergibt, so dass Artikel 18 wie folgt lautet:

" **Art. 18. Einberufungsschreiben.** Die Einberufungsschreiben für jede Gesellschafterversammlung werden durch den Verwaltungsrat den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend verfasst.

Der Verwaltungsrat ist verpflichtet die Gesellschaftsversammlung binnen Monatsfrist einzuberufen wenn Aktionäre, welche wenigstens zehn (10) Prozent des Aktienkapitals halten, dies fordern und schriftlich die Tagesordnung der Versammlung angeben.

Ein Berufungsschreiben ist nicht erforderlich insofern alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind."

4. Annahme der Amtsniederlegung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates und Ernennung von zwei neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates sowie Festlegung der Dauer ihrer Mandate.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Kapital vertreten ist, beschließt die Generalversammlung auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche Ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern, welche am 11. Mai 2010 durch den Finanzminister gemäß Artikel 3(5) des

Bankgesetzes vom 5. April 1993 gutgeheißen wurde, so dass der Artikel 4 nunmehr die folgenden Inhalt hat:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung von Bank-, Finanz-, Industrie-, sowie von Immobiliengeschäften jeglicher Art für die sie nach der luxemburgischen Gesetzgebung ermächtigt ist und welche sich im Hinblick auf die Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes als dienlich erweisen könnten.

Die Gesellschaft kann auch als Versicherungsmakler handeln, sowie alle damit zusammenhängende Dienstleistungen durch entsprechend zugelassene Personen erbringen.

Die Gesellschaft kann sich außerdem in jeder Form an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften durch Ankauf, Verkauf, Tausch oder anders von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen oder Wertpapieren jeglicher Art beteiligen und diese Beteiligungen verwalten, ausbauen oder verwerten."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den zweiten Satz von Artikel 18 der Satzung zu ändern gemäss Artikel 70 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung (und insbesondere die in der durch das Gesetz vom 25. August 2006 geänderte Fassung), so dass Artikel 18 wie folgt lautet:

" **Art. 18.** Die Einberufungsschreiben für jede Gesellschafterversammlung werden durch den Verwaltungsrat den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend verfasst.

Der Verwaltungsrat ist verpflichtet die Gesellschaftsversammlung binnen Monatsfrist einzuberufen wenn Aktionäre, welche wenigstens zehn (10) Prozent des Aktienkapitals halten, dies fordern und schriftlich die Tagesordnung der Versammlung angeben.

Ein Berufungsschreiben ist nicht erforderlich insofern alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Amtsniederlegung von Herrn Mikael BJÖRKNERT als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung anzunehmen und beschliesst die Ernennung von zwei neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung:

1. Herr William PAUS, geboren am 25. April 1967 in Fredrikstad (Norwegen), ansässig in NO-1357 Bekkestua, Ekrekroken 121.

2. Herr Gerth SVENSSON, geboren am 10. Juni 1966 in Hakarp (Sweden) ansässig in S-181 30 Lidingö, Stenbitsvägen 36.

Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, welche im Jahre 2011 stattfindet.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen und für die sie haftet, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit € 4.500.-(viertausend fünfhundert Euro) bewertet.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung um 14.50 Uhr.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Luxemburg-Stadt. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. BURNÄS, L.-M. JØRGENSEN, P. OERLING, A. CUNNINGHAM, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2010. Relation GRE/2010/2399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 19. Juli 2010.

Joseph GLODEN

Notar

Référence de publication: 2010097622/209.

(100108608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Dresdner Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.381.

Par résolutions signées en date du 21 juin 2010, l'associé unique décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094853/14.

(100106345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Daemmerung Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.030.

Rectificatif du dépôt du 29 janvier 2010 (No L100014519)

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010094855/14.

(100106096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Desfoux Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.333.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant qu'administrateur de la société de droit luxembourgeois DESFOUX INVESTISSEMENTS sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet au 3 mai 2010
Luxembourg, le 16 avril 2010. Guy LUDOVISSY.

Référence de publication: 2010094859/11.

(100106397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Facts Services, Société Anonyme,
(anc. FACTS Services S.à r.l.).****Capital social: EUR 126.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.790.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Se réunit une assemblée générale mixte des associés de la société FACTS SERVICES, S.À R.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constitué suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 janvier 2004, publié au Mémorial C N° 301 du 16 mars 2004, ayant son siège social au 41 boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de 40.000 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790 (la «Société»).

Ont comparu:

- STRONGHOLD S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41 boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.952 («Stronghold»);

- ASTC PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41 boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.100 («ASTC»); et

- LES HELLEBORES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41 boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.306 («Les Hellébore»);

(dénommées ensemble ci-après les «Associés»)

Tous trois ici représentés par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, chacune paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante concernée, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant es qualité et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

(i) 360 des 400 parts sociales, représentant 90% du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 4.000 EUR, pour le réduire de son montant actuel de 40.000 EUR à un montant de 36.000 EUR par annulation de 40 parts sociales détenues par la Société;

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

3. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 90.000 EUR pour le porter du montant de 36.000 EUR à 126.000 EUR par incorporation au capital d'une partie du solde positif du poste résultat reporté sans émission de nouvelles parts sociales;

4. Réintroduction de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société à 1 EUR par part sociale de la Société, et émission subséquente de 125.640 nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR chacune sans modification du capital social de la Société;

5. Transformation de la Société en une société anonyme avec effet immédiat après examen du rapport du réviseur d'entreprises préparé conformément à l'article 31-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

6. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Facts Services, S.à r.l.» en «Facts Services»;

7. Reconnaissance de la fin du mandat des gérants de la Société et octroi d'une décharge;

8. Modification subséquente et reformulation complète des statuts afin de refléter le changement de forme sociale de la Société et les modifications apportées au capital social de la Société;

9. Nomination des administrateurs de la Société et du président du conseil d'administration de la Société;

10. Nomination du commissaire de la Société;

11. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 4.000 EUR, pour le réduire de son montant actuel de 40.000 EUR à un montant de 36.000 EUR, par annulation des 40 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, actuellement détenues par la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 360 parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 90.000 EUR pour le porter du montant 36.000 EUR à 126.000 EUR sans émission de nouvelles parts sociales, par capitalisation d'une partie du solde positif du poste résultat reporté à concurrence d'un montant de 90.000 EUR.

Quatrième résolution

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société, qui est fixée à 1 EUR par part sociale de la Société, et d'émettre 125.640 nouvelles parts sociales sans modification du capital social de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront émises aux Associés en proportion de leur participation respective. En conséquence les parts sociales sont détenues comme suit:

- 42.000 parts sociales par la société Stronghold;
- 42.000 parts sociales par la société ASTC; et
- 42.000 parts sociales par la société Les Hellébore;

Cinquième résolution

Il est décidé de transformer la Société en société anonyme, conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») avec effet immédiat et sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Il est constaté que le changement de forme juridique est décidé après examen d'un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, conformément à l'article 31-1 de la Loi.

Il est également relevé que ce rapport conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société après l'augmentation et la réduction de capital décrites ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société.

Ce rapport est uniquement émis conformément aux articles 31-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales destiné au Conseil de Gérance et aux Associés de la Société ainsi qu'au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclut ou référencé dans d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Associés décidant de la transformation de la Société, sans notre autorisation préalable»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, restera attaché au présent acte aux fins d'enregistrement.

Sixième résolution

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «Facts Services, S.à r.l.» en «Facts Services».

Septième résolution

En conséquence de la transformation de la Société en société anonyme, il est décidé de constater la fin des mandats des gérants de la Société, avec effet immédiat et de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en vertu de leur mandat.

Huitième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier et reformuler intégralement les statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

«STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Titre I^{er} - Constitution

Art. 1^{er}. Forme. La société est une société anonyme régie par le droit luxembourgeois (la «Société»), et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Facts Services».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession d'expert-comptable et fiscal.

La Société pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apports, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière, ou de toute autre manière, pour son propre compte ou pour compte de tiers, dans toutes sociétés, entreprises, associations, affaires et opérations ayant un objet similaire, analogue, connexe ou même différent du sien, pour autant que, dans ce dernier cas, l'objet de la société, de l'entreprise ou de l'opération considérée soit de nature à concourir à la réalisation de l'objet de la Société.

La Société peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Siège Social peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg au moyen d'une Résolution du Conseil (telle que définie à l'Article 17) (une «Résolution du Conseil»); ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une Résolution Extraordinaire (telle que définie à l'Article 25) (une «Résolution Extraordinaire»).

Art. 6. Succursales. La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital social

Art. 7. Capital Social. Le capital social de la Société (le «Capital Social») est fixé à 126.000 Euro, divisé en 126.000 actions (les «Actions»), les détenteurs d'Actions étant ci-après définis ensemble comme des «Actionnaires», et individuellement comme un «Actionnaire») d'une valeur nominale de 1 Euro chacune, entièrement souscrites.

Toutes les Actions sont nominatives.

Art. 8. Augmentation du Capital Social. Le Capital Social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une Résolution Extraordinaire.

Art. 9. Droits de vote. Chaque Action confère un droit de vote identique, soit une voix (un «Vote»), et chaque Actionnaire dispose de droits de Vote proportionnels au nombre d'Actions qu'il détient.

Art. 10. Indivisibilité des Actions. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue conjointement ou si la détention d'une telle Action est revendiquée par plusieurs personnes, un mandataire commun doit être désigné par les copropriétaires ou les personnes revendiquant un droit sur cette Action comme s'ils étaient un seul et unique propriétaire de cette Action, faute de quoi tout droit attaché à cette Action sera suspendu.

Art. 11. Registre des Actionnaires. Un registre des Actionnaires (le «Registre des Actionnaires») est tenu par la Société au Siège Social. Le Registre des Actionnaires mentionne:

- le nom et l'adresse de chaque Actionnaire (tels que communiqués par cet Actionnaire à la Société),
- le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire,
- les montants libérés pour chaque Action, et
- les dates et les informations relatives à tout transfert ou toute conversion d'Actions.

Tout Actionnaire doit notifier par écrit à la Société son adresse et tout changement y relatif. A défaut, l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être celle du Siège Social.

Tout Actionnaire peut consulter le Registre des Actionnaires.

Tout Actionnaire recevra un certificat reflétant son inscription dans le Registre des Actionnaires.

Art. 12. Transfert d'Actions.

12.1 Transfert d'Actions par l'Actionnaire unique

Les Actions sont librement cessibles par l'Actionnaire unique, aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul Actionnaire.

12.2 Transfert d'Actions en cas de pluralité d'Actionnaires – Droit de préemption

En l'absence d'Actionnaire unique, les Actions sont librement cessibles entre Actionnaires.

L'Actionnaire, qui entend transférer par quelque opération ou moyen que ce soit (y compris par apport ou transfert universel de patrimoine), que ce soit à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ses Actions à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas Actionnaires, doit notifier son projet de cession aux autres Actionnaires et à la Société par lettre recommandée en indiquant le nombre des Actions dont le transfert est envisagé (les «Actions à Transférer»), le(s) nom(s), prénom(s), profession et domicile du (des) acquéreur(s) des Actions à Transférer (le «Candidat»), ainsi que le prix de cession proposé par chaque Candidat. Cette notification devra inclure une promesse irrévocable d'achat signée par chaque Candidat indiquant le nombre d'Actions à Transférer qu'il s'engage à acquérir et le prix d'acquisition qu'il versera pour chaque Action à Transférer (la «Promesse»).

Les Actionnaires pourront exercer leur droit de préemption sur les Actions à Transférer en formulant une offre d'acquisition pour un prix au moins équivalent à celui de la Promesse. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'Actions possédées par chacun des Actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un Actionnaire de son droit de préemption accroît le droit de préemption des autres Actionnaires.

Les Actions à Transférer ne pourront en aucun cas être fractionnées.: Si le nombre des Actions à Transférer n'est pas exactement proportionnel au nombre des Actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les Actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par tirage au sort.

L'Actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres Actionnaires par lettre recommandée dans les [deux mois] de la lettre l'informant du transfert projeté, faute de quoi, il sera considéré comme ayant renoncé à exercer son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement du droit de préemption, les Actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'[un mois] commençant à courir à l'expiration du délai de [deux mois] imparti aux Actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

A défaut d'exercice des droits de préemption conférés aux Actionnaires de la Société ou en cas d'exercice d'une partie seulement (et non de l'intégralité) des droits de préemption, les Actions n'ayant pas fait l'objet de préemption devront être transférées au(x) Candidat(s) conformément aux termes de la Promesse dans les deux mois qui suivent la date à

laquelle aucun droit de préemption ne peut plus être exercé; à défaut, le Transfert des Actions à Transférer devra être considéré comme nul et non advenu.

12.3 Modalité du Transfert d'Actions

Tout transfert d'Actions se fera soit par instrument de transfert écrit, daté et signé par le cédant et le cessionnaire (ou, en toute hypothèse, par leurs mandataires valablement autorisés à cet effet), ou conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. Néanmoins, la Société peut également accepter un transfert sur base d'une correspondance ou d'autres documents constatant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout transfert valable sera inscrit dans le Registre des Actionnaires.

Art. 13. Droits préférentiels de souscription. Les Actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription lors de l'émission de nouvelles Actions conformément à l'article 32-3 de la Loi.

Titre III - Administration

Art. 14. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'un ou plusieurs administrateurs (les «Administrateurs», et individuellement un «Administrateur»).

Si la Société n'a qu'un seul Actionnaire, toute référence faite au Conseil doit être lue comme désignant Administrateur unique de la Société, si cette référence est appropriée.

Si la Société a plus d'un Actionnaire, le Conseil sera composé d'au moins trois Administrateurs.

Les Administrateurs sont nommés par Résolution(s) Ordinaire(s) (telle(s) que définie(s) à l'Article 25) (une «Résolution Ordinaire»), pour une période n'excédant pas six années. Les Administrateurs sont rééligibles.

La qualité d'Actionnaire n'est pas requise afin d'être Administrateur. Une rémunération peut être versée aux Administrateurs par Résolution Ordinaire.

Un Administrateur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, par Résolution Ordinaire.

Dans l'hypothèse où un mandat d'Administrateur désigné par l'Assemblée Générale (telle que définie à l'Article 21) (une «Assemblée Générale») serait vacant, les Administrateurs restants pourront coopter un nouvel Administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale conformément à la Loi.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, elle est tenue de communiquer à la Société le nom et les informations relatives à la personne physique qui agira en tant que représentant permanent de la personne morale.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale seront réputés être de la compétence du Conseil.

La Société est liée par la signature de l'un quelconque de ses Administrateurs à l'exception (i) des décisions impliquant un engagement de la Société pour une valeur supérieure à 20.000 EUR, et (ii) des décisions ayant trait à la gestion des ressources humaines (notamment, mais non exclusivement, les décisions ayant trait au recrutement ou au licenciement de salariés et aux rémunérations (salaires, primes et/ou bonus, avantages en nature) des salariés). Dans les deux cas, la Société n'est liée que par la signature d'au moins deux Administrateurs.

Aucun Administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur de la Société et conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 16. Délégation par le Conseil. Le Conseil peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc (les «Délégués»), aucun de ces Délégués n'ayant à être, dans le cadre de cette clause, Actionnaires ou Administrateurs de la Société.

Au moment de la délégation, le Conseil déterminera: -les pouvoirs Délégués,

- la durée du mandat,
- la rémunération (s'il y a lieu) des Délégués, et
- toute autre modalité ou condition.

La Société peut indemniser tout Administrateur ou Délégué (ou ses héritiers) contre des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou un Délégué de la Société ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier, sauf en relation avec des opérations pour lesquelles il serait finalement jugé responsable pour faute lourde, fraude ou négligence grave.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs Administrateurs, dirigeants et/ou agents qui n'ont pas à être Actionnaire(s) de la Société.

Art. 17. Réunions du Conseil. Le Conseil doit choisir un président (le «Président») parmi les Administrateurs.

Le Conseil se réunit (une «Réunion du Conseil») sur convocation du Président.

Des convocations écrites convoquant une Réunion du Conseil, détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la Réunion du Conseil, seront envoyées à chacun des Administrateurs au moins huit jours avant la Réunion du Conseil en question.

Une Réunion du Conseil peut être dûment tenue sans convocation préalable quel qu'en soit l'objet si tous les Administrateurs sont présents en personne ou représentés à la Réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de l'agenda de cette Réunion du Conseil.

Les règles régissant les Réunions du Conseil sont les suivantes:

- Le Président préside les Réunions du Conseil.
- En l'absence du Président, les Administrateurs présents ou représentés doivent nommer l'un d'eux président pour cette Réunion du Conseil.
- Le Conseil peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas à être Administrateur ou Actionnaire et qui est en charge de la tenue des minutes des Réunions du Conseil.
- Le quorum est d'au moins la moitié des Administrateurs.
- Les résolutions du Conseil (les «Résolutions du Conseil») sont valablement approuvées à une majorité d'au moins la moitié des Administrateurs présents.
- Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante en cas de partage des votes.

Art. 18. Vote par procuration, par téléconférence et Résolutions écrites. Chaque Administrateur peut:

- désigner, par lettre dûment signée, fax ou par tout autre moyen de communication approprié autorisé par le droit luxembourgeois, un autre Administrateur pour le représenter aux Réunions du Conseil, et
- participer à une Réunion du Conseil par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant l'identification de l'Administrateur et sa participation à la Réunion du Conseil sans interruption, cet Administrateur étant réputé être présent ou représenté à la Réunion du Conseil aux fins du calcul du quorum et de comptabilisation des votes, y compris pour l'application de l'Article 17.

En outre, exceptionnellement et en cas d'urgence motivée et dans l'intérêt de la Société, les Résolutions du Conseil peuvent être prises par voie circulaire si elles sont approuvées et signées par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter de document(s) transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces Résolutions du Conseil peuvent être signées en plusieurs exemplaires, chaque exemplaire constituant un original et tous les exemplaires pris ensemble formant un seul et même instrument.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, et que cet Administrateur a un conflit d'intérêts avec la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil, il est fait mention dans le procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et cet Administrateur en précisant la nature du conflit.

Si la Société a plus d'un Administrateur, et si un Administrateur a un conflit d'intérêts avec la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil:

- cet Administrateur doit en prévenir le Conseil et veiller à ce que cette déclaration soit consignée dans le procès-verbal de la Réunion du Conseil y afférente;
- cet Administrateur ne devra pas prendre part aux délibérations du Conseil ayant trait à la transaction proposée, et
- un rapport sur l'opération proposée sera fait à la prochaine Assemblée Générale préalablement à tout vote.

Les dispositions du présent Article ne s'appliquent pas aux décisions relatives aux opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

Art. 20. Les Commissaires. Sauf dans l'hypothèse visée à l'Article 30, l'Assemblée Générale doit nommer un ou plusieurs commissaires (les «Commissaires»). La qualité d'Actionnaires n'est pas requise afin d'être Commissaire.

Les Commissaires sont nommés pour une durée n'excédant pas 6 ans. Leur mandat peut être renouvelé, ou interrompu, à tout moment, au moyen d'une Résolution Ordinaire de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale doit déterminer par Résolution Ordinaire:

- le nombre de Commissaires (qui doit être au minimum de un), et
- la rémunération des Commissaires.

Les Commissaires exercent leurs fonctions conformément à l'article 62 de la Loi.

Titre IV - Assemblées générales des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Une assemblée générale des Actionnaires dûment réunie (une «Assemblée Générale») est investie des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 22. Pouvoir d'un Actionnaire unique. Si la Société compte un Actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

Art. 23. Date de l'Assemblée Générale Annuelle. Une Assemblée Générale devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos doit être tenue annuellement (l'«Assemblée Générale Annuelle») le troisième

mercredi du mois de Juin (à moins que ce jour ne soit un jour férié, auquel cas l'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant) à 11 heures au Siège Social de la Société.

Art. 24. Convocation de l'Assemblée Générale. Les Assemblées Générales peuvent être convoquées par le Conseil ou par le(s) Commissaire(s).

Une Assemblée Générale doit être:

- convoquée par ces derniers dans les trois mois, et
- tenue dans le mois,

d'une demande écrite adressée par un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du Capital Social l'exigeant. Cette demande doit indiquer l'ordre du jour proposé.

En outre, un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du Capital Social peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, à condition que cette demande soit envoyée au Siège Social par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée Générale en question.

Les convocations écrites à une Assemblée Générale, indiquant l'ordre du jour ainsi que la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale, doivent être envoyées à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires au moins huit jours avant l'Assemblée Générale en question.

Nonobstant ce qui précède, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, cette Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 25. Résolutions des Assemblées Générales. Les résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire (les «Résolutions Ordinaires») sont valablement prises si:

- les Actionnaires présents ou représentés représentent au moins la moitié du Capital Social, et
- elles sont adoptées par plus de la moitié des Votes valablement exprimés au sens de la Loi.

Les résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire (les «Résolutions Extraordinaires») sont valablement prises si:

- les Actionnaires présents ou représentés représentent au moins la moitié du Capital Social,

(excepté l'hypothèse dans laquelle un tel quorum n'est pas atteint, auquel cas une deuxième Assemblée Générale pourra être convoquée conformément à ces Statuts et à l'article 67-1(2) de la Loi, où aucun quorum n'est requis), et

- elles sont adoptées par au moins deux tiers des Votes valablement exprimés au sens de la Loi.

Dans le cas d'une Résolution Extraordinaire proposant une modification des Statuts, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit préciser les modifications proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Art. 26. Autres règles régissant les Assemblées Générales. Les Assemblées Générales sont présidées par le Président.

Le Conseil peut proroger, séance tenante, une Assemblée Générale à quatre semaines, et doit le faire à la demande des Actionnaires représentant au moins un cinquième du Capital Social. Toute prorogation annule toutes les résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale prorogée.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale doit être signé par le Président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'Assemblée Générale, ainsi que les Actionnaires qui le demandent.

Des copies des procès-verbaux des assemblées générales pourront être certifiées conformes soit (a) dans le cas d'une Assemblée Générale tenue devant un notaire, par le notaire dépositaire de l'acte original, ou (b) dans le cas d'autres Assemblées Générales, par le Président, ou la personne qui le remplace.

Si, à un temps donné, la Société a un Actionnaire unique, les décisions de l'Actionnaire unique doivent être consignées dans un procès-verbal conservé au Siège Social.

Art. 27. Vote par procuration, par téléconférence et par correspondance. Tous les Actionnaires sont en droit de voter en personne à toutes les Assemblées Générales.

En outre, tout Actionnaire peut:

- se faire représenter et agir à toute Assemblée Générale en nommant comme mandataire et par écrit, une personne qui n'a pas à être Actionnaire de la Société,

- assister à toute Assemblée Générale par téléphone, par vidéoconférence ou par tout autre moyen approprié de télécommunication qui permet à l'Actionnaire d'être identifié et garantissant une participation effective à l'Assemblée Générale, ou

- voter à toute Assemblée Générale par correspondance, en utilisant le formulaire de vote fourni par la Société avec la convocation à Assemblée Générale et mentionnant l'identité de l'Actionnaire, son domicile, le nombre d'Actions qu'il détient et le vote de l'Actionnaire (pour, contre ou abstention), et à condition que le formulaire de vote dûment rempli et signé soit reçu par la Société à son Siège Social un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée Générale,

Titre V - Comptes

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société (l'«Exercice Social») commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 29. Comptes Annuels et Rapports. Tous les ans, à la fin de l'Exercice Social, le Conseil dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé (les «Comptes Annuels»).

Au moins un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le conseil doit fournir une copie des Comptes Annuels aux Commissaires et/ou aux Réviseurs ainsi qu'un rapport sur les activités de la Société au cours de l'Exercice Social correspondant (le «Rapport Annuel»).

Au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les Commissaires et/ou les Réviseurs établissent un rapport sur les activités de la Société au cours de l'Exercice Social correspondant (le «Rapport d'Audit»).

Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les Actionnaires peuvent consulter au Siège Social:

- les Comptes Annuels,
- le Rapport Annuel,
- le Rapport des Commissaires et/ou des Réviseurs,
- une liste de tous les titres, actions, obligations cotés et autres titres publics détenus par la Société,
- une liste des Administrateurs,
- une liste des Commissaires et/ou Réviseurs, et
- une liste de tous les Actionnaires qui n'ont pas entièrement libéré leurs actions, avec les informations relatives du nombre d'Actions et au domicile des Actionnaires.

Art. 30. Audit. Lorsque la Société remplit les conditions fixées par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 (concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises):

- la Société confie le contrôle de ses Comptes Annuels à un ou plusieurs membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés (les «Réviseurs») désigné(s) au moyen d'une Résolution Ordinaire,
- la surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs Commissaires si un ou plusieurs Réviseurs sont nommés.

Art. 31. Bénéfices Nets. Le solde positif du compte de pertes et profits après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle, représente le bénéfice net de la Société (le «Bénéfice Net»).

Art. 32. Réserve légale. Chaque année, cinq pour cent du Bénéfice Net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint au moins un dixième du Capital Social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution si son montant redevient inférieur au seuil de 10% du Capital Social.

Art. 33. Approbation des Comptes Annuels et Rapports. L'Assemblée Générale Annuelle recevra le Rapport Annuel et le Rapport des Commissaires.

L'Assemblée Générale Annuelle décidera ensuite d'approuver ou non, par Résolution Ordinaire, les Comptes Annuels.

Si les Comptes Annuels sont approuvés, l'Assemblée Générale Annuelle décidera ensuite par Résolution Ordinaire, de l'allocation des bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables reconnus au Grand-Duché de Luxembourg, en décidant soit de distribuer ces bénéfices aux Actionnaires au prorata des actions détenues et conformément à la Loi, soit de les reporter à nouveau, soit de les affecter à une réserve distribuable, conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 34. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le Conseil peut décider de verser des dividendes intérimaires payés en espèces ou en nature avant la clôture d'un Exercice Social, aux conditions suivantes:

- un état comptable intérimaire, établi par le Conseil doit établir que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution,
- la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil dans les deux mois suivant la date d'établissement de l'état comptable intérimaire,
- les montants à distribuer ne peuvent pas excéder (a) le montant des résultats réalisés depuis le dernier Exercice Social dont les Comptes Annuels ont été approuvés, augmenté (b) des bénéfices reportés et des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, diminué (c) des pertes reportées et (d) des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire, et
- les Commissaires et/ou les Réviseurs vérifient dans leur rapport au Conseil que les conditions ci-dessus ont été remplies.

Titre VI - Dissolution

Art. 35. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par une Résolution Extraordinaire.

La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, ou la faillite d'un Actionnaire.

Art. 36. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par une Résolution Extraordinaire, laquelle déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de la liquidation, les avoirs restants de la Société seront attribués à l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent.»

Neuvième résolution

Il est décidé de nommer:

1) Alberto Morandini, demeurant professionnellement au 41 boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 février 1968, à Pétange;

2) Geoffrey Henry, demeurant professionnellement au 41 boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 5 mai 1972, à Chenée, Belgique, et

3) Valérie Emond, demeurant professionnellement au 41 boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née le 30 août 1973, à Saint-Mard (Belgique);

en tant qu'administrateurs de la Société, leur mandat prenant fin immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre, 2014.

Il est en outre décidé de nommer Alberto Morandini, prénommé, en tant que Président du Conseil.

Dixième résolution

Il est décidé de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, en tant que commissaire, son mandat prenant fin immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre, 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28217. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010097376/425.

(100109127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

DH Tumba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.752.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société DH Tumba S.à.r.l., décidée par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 20 août 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 29 janvier 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094861/17.

(100106344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 110.698.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094852/11.

(100105787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

DH Howick Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094860/11.

(100105599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 106.851.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Monsieur Steve Joseph ROSENBLUM, né le 31 janvier 1974 à Paris (France), résidant à F-75016 Paris (France), 47, Avenue Georges Mandel, et

2. Monsieur Jean-Emile Gary ROSENBLUM, né le 31 mai 1978 à Paris (France), résidant à F-75016 Paris (France), 66, Avenue Henri Martin,

dûment représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "DOTCORP FINANCE S.à r.l.", ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106851, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 768 du 2 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 1448 du 23 décembre 2005,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

Deuxième résolution

Les comparants décident de modifier l'article douze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B."

Troisième résolution

Le mandat de gérant de Monsieur Steve Joseph ROSENBLUM pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Quatrième résolution

Le mandat de gérant de Monsieur Jean-Emile Gary ROSENBLUM pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de deux (2) à quatre (4).

Sixième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L 1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juillet 2010. Relation: EAC/2010/7880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010094863/65.

(100105375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Dubloen S.A., SPF, Société Anonyme Holding,
(anc. Dubloen S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.508.

In the year two thousand and ten.

On the nineteenth of July.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company DUBLOEN S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 60.508 (NIN 1997 4008 036),

incorporated by deed of the notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on the 5th of August 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 655 of November 24, 1997.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the annual general meeting of the shareholders on the 11th of May 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 807 of November 4, 2000.

The articles of incorporation have subsequently been amended by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 31st of March 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1141 of June 10, 2009.

The corporate capital is set at one million ninety thousand Euro (€ 1.090.000.-), represented by two thousand four hundred (2.400) shares with no par value.

The meeting is presided by Mr. F.H.R. SONNENSCHNEIN, trust director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

who appoints as secretary Mr. I. BLOYS VAN TRESLONG, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mrs. J.C.M. NIJSEN, managing director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transformation of the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

2.- Complete restating of the articles of incorporation.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transform the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

Second resolution

The meeting decides a complete restating of the articles of incorporation to give them the following reading:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of DUBLOEN S.A., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

Art. 4. Corporate object. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at ONE MILLION NINETY THOUSAND EURO (€ 1,090,000.-), divided into two thousand four hundred (2,400) shares with no par value.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole

Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Thursday of May à 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of Resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole director, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUBLOEN S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.508 (NIN 1997 4008 036),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 24 novembre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 807 du 4 novembre 2000.

Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1141 du 10 juin 2009.

Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-dix mille Euros (€ 1.090.000,-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est présidée par M. F.H.R. SONNENSCHNEIN, directeur trust, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire M. I. BLOYS VAN TRESLONG, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. J.C.M. NIJSSEN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Refonte complète des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de DUBLOEN S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le

Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2010.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (€ 1.090.000,-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'Assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F.H.R. SONNENSCHNEIN, I. BLOYS VAN TRESLONG, J.C.M. NIJSEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2010. Relation: ECH/2010/1012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Echternach, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099895/394.

(100112385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Dyamatosia Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.310.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010094865/11.

(100106424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Eurofins Product Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094871/10.

(100105543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094873/10.

(100105545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

European Trailer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.233.

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 19/06/2009, et accepté au registre sous le N: L090089548.05

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094874/11.

(100105571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Fonciaxess S.A., Société Anonyme,
(anc. Inotedlux S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 119.659.

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INOTECLUX S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 119.659,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2090 du 08 novembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1080 du 28 mai 2009.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel PETERS, administrateur de société, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hélio BRAZINHA, employé privé, avec adresse professionnelle à Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS, d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination en FONCIAXESS S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a pour objet l'activité d'apporteur d'affaires ainsi que toutes prestations de services et opérations commerciales dans le domaine de l'immobilier.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

4. Modification du 4^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

5. Révocation des administrateurs et administrateur-délégué en fonction.

6. Nomination de Monsieur Emmanuel PETERS, en tant qu'administrateur.

7. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en FONCIAXESS S.A., de sorte que l'article premier (1er) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: FONCIAXESS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'apporteur d'affaires ainsi que toutes prestations de services et opérations commerciales dans le domaine de l'immobilier.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. 1^{er} alinéa. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article sept (7) des statuts:

Art. 7. 4^{ème} alinéa. La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs et administrateur-délégué en fonction, à savoir:

- La société REAL PROJECTS Ltd, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35 a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804, administrateur,
- Monsieur Georges BRASSEUR, consultant, né à Rixensart (Belgique), le 11 août 1948, demeurant à CH-3280 Greng, 39, De Castellaweg, administrateur et administrateur-délégué.
- Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-5978 Itzig, 13, rue Abbé Nicolas Weyrich, administrateur.

Est nommé nouvel administrateur:

Monsieur Emmanuel PETERS, administrateur de société, né à Liège, le 17 février 1956, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Peters, Brazinha, Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010097454/98.

(100109495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Enni Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010094878/13.

(100106329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Flint Group Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.614.

Par résolutions signées en date du 9 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. nomination de Charles Knott avec adresse professionnelle au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
2. nomination de Sean Alexander Nieberding avec adresse professionnelle au WestendDuo, 24 Bockenheimer Landstrasse, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094889/15.

(100106347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Hangher Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 73.771.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2010 à 14.15 heures au siège social

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Federico FRANZINA, dirigeant des sociétés, demeurant à Luxembourg
- M. Giuseppe FORNI, avocat, demeurant à Bologna (Italie)
- M. Enrico GORLA, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Mme Daniela SERAGNOLI, dirigeant d'entreprise, demeurant à Bologna (Italie)
- Mme Vania BARAVINI, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- CONFIDENTIA (Fiduciaire) S.à.r.l., 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094944/20.

(100106021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Estel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.000.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010094881/10.

(100106434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

L'Espace du Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 86.230.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094983/9.

(100105448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

L'Espace du Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 86.230.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094984/9.

(100106092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.
